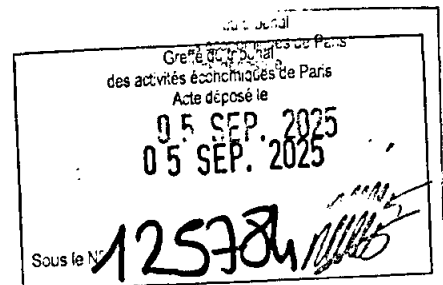


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/09/2025 - 125784 - 2021 B 38295 - 497 584 920 - 6EME SENS

6EME SENS
Société par actions simplifiées
au capital de 325 000 euros
Siège social : 24 RUE VAVIN
75006 PARIS

RCS B 497 584 920



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2024 est de 1 999 351 euros
et le résultat un bénéfice de 246 763 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice social 2025 devrait faire apparaître un résultat positif
Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 246 763 euros

A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- au titre de la distribution de dividendes 200 000 euros
- le solde au report à nouveau 46 763 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

6EME SENS
Société par actions simplifiées
au capital de 325 000 euros
Siège social : 24 RUE VAVIN
75006 PARIS

RCS B 497 584 920

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt cinq et le 30 juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Laurent GUTHMANN
- Madame Nathalie BRAME

100% des actions

Monsieur Laurent GUTHMANN préside la séance en qualité de président associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 246 763 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- au titre de la distribution de dividendes 200 000 euros
- le solde au report à nouveau 46 763 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.



①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 24 RUE VAVIN

70006 PARIS

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 49758492000035

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : 31/12/2024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	39 592	8 570
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 840	3 840
TOTAL (II)		BJ	BK	39 592	12 410
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 020	6 020
	Autres créances (3)	BZ	CA	68 860	68 860
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	480 373	480 373
Disponibilités	CF	CG	211 549	211 549	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	46 795	46 795	
TOTAL (III)		CJ	CK	813 600	813 600
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	39 592	826 010

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	3 840	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée
Conforme à l'original

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 325 000)	DA	325 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	32 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	52 445
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	184 510
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	594 455
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	117 716
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	5 447
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 963
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 223
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	96 203
TOTAL (IV)	EC	231 555	
	Écart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	826 010	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F	
		EG	231 555
		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

*Copie certifiée
conforme à l'original*

Désignation de l'entreprise :		6EME SENS 2024		Néant		*		
		Exercice N						
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE		FF		
		FG	1 579 729	FH	419 622	FI	1 999 351	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 579 729	FK	419 622	FL	1 999 351	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 999 351
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 674 941	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 766	
	Salaires et traitements *					FY	55 955	
	Charges sociales (10)					FZ	27 597	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions *					GA	1 611
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 402	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 768 275	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	231 076
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 467	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	178	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	13 645	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	980	
	Différences négatives de change					GS	32	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 012	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	12 632
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	243 708

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie vérifiée
Conforme à l'original

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	338	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	338	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	26	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	26	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	312	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	59 511	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 013 335	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 828 825	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)				HN	184 510	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *		HP	20 942	
		Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9) Dont transferts de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)			A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles			Facultative A6	Obligatoires A9	
				dont cotisations facultatives Madelin A7		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Après vérification
Conforme à l'original

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		6EME SENS 2024		Néant ☐ *								
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	732	KW		KX				
		Matériel de transport *		KY	1 973	KZ		LA	935			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	44 522	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes		LK		LL		LM					
	TOTAL III		LN	47 227	LO		LP	935				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T				
		Autres participations		8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières		1T	3 840	1U		1V						
TOTAL IV		LQ	3 840	LR		LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	51 067	ØH		ØJ	935					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ	2	DØ	3	D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers			IU		MM		MN	732	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	2 908	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	44 522	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	48 162	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	3 840	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	3 840	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	52 002	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2025

Exercice N clos le 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE *

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 6EME SENS 2024										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	732	QE		QF		QG	732		
	Matériel de transport	QH	217	QI	912	QJ		QK	1 129		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 031	QM	699	QN		QO	37 730		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	37 980	QV	1 611	QW		QX	39 592		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	37 980	ØP	1 611	ØQ		ØR	39 592		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immo.	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 6EME SENS 2024							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B		6C		6D	
		6E	6F		6G		6H	
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	9V		9W		9X	
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF				
		UG		UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	3 840	UV	3 840	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	6 020		6 020				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UC			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	47 089		47 089			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	21 771		21 771			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	46 795		46 795				
TOTAUX			VT	125 517	VU	125 517	VV				
RENDIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	117 716		117 716					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 963		7 963						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 972		2 972						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	918		918					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	331		331					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 447		5 447						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	96 203		96 203						
TOTAUX		VY	231 555	VZ	231 555						
RENDIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise		6EME SENS 2024				Néant ☐ *		Exercice N clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2024		
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA		
								184 510		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)						WB			
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	11 024	XE	11 024	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-MDT-SD)						I7		59 511	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		I8		
				- Imposées au taux de 0%		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
TOTAL 1						WR		255 045		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)				WV				
		- Imposées au taux de 0 %				WH				
		- Imposées au taux de 19 %				WP				
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
		- Imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX			
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY		
Majoration d'amortissement *						XD				
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRRI) (44 garanties A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF
		250 75 (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tiercesies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 dundecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération		XC	
				Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Créance d'épave par le report en arrière de déficit						ZI			
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	255 045		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		déficit (II moins I)					XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	255 045		XO			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise 6EME SENS 2024			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis AL.2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciations *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		Ligne W1		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	20 162	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Autres répartitions Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	332 282			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	300 000				
			ZF								
	TOTAL I	ØF	352 445			ZG	52 445				
						ZH	352 445				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 554 618			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ	16 191			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 511			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	97 620			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052						ZJ	1 674 941			
	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS		9Z	5 766			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052						YX	5 766			
T.V.A	- Montant de la TVA collectée						YY	320 800			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	143 661			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*						ØB	55 955			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III du CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Formulaire déposé au titre de l'IR

7

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

□

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement reintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Néant ☐*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2025

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { • donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés • ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

6EME SENS 2024		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
		Dont apprentis YF	
		Dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 999 351
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 999 351
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	1 556 123
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	81 684
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	37 134
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 402
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 677 344
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	322 007
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA	322 007
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 999 351
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)		HX	
Période de référence		du	au
Date de cessation		HR	

Logiciel INTAE

(1) ATTENTION : Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OE, portée en ligne OU).

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *
Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

49758492000035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

6EMB SENS 2024

ADRESSE (voie)

24 RUE VAVIN

CODE POSTAL

70006

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	32500
Total des lignes P1 + P2	P5	2.00	Total des lignes P3 + P4	P6	32500.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
	BROME	NATHALIE		0	16250
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
	VILLA BEAUSEJOUR	75016	PARIS		

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
	GUTHMANN	LAURENT		50	16250
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
	RUE PERRONET	92200	NEUILLY SUR SEINE		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

6EME SENS 2024

N° SIRET

49758492000035

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

49758492000035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

6EME SENS 2024

ADRESSE (voie)

24

RUE VAVIN

CODE POSTAL

70006

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2025
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le	01/01/2024	Et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION			6EME SENS 2024		
Désignation, SIRET, Adresse de la société :			24 RUE VAVIN 70006 PARIS 49758492000035		
Ancienne adresse : (en cas de changement)			B ACTIVITE		
			Activités exercées : evenementiel		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		212 545	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		42 500	Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérés (art. 238 quindecies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur	Zone de développement prioritaire Art. 44 septdécies	
France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdécies	Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Autres dispositifs		
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies		Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré	PV exonérées relevant du taux à 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐					
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F - COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI					
Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE					
ECF : ☐ Désignation du prestataire :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
54 CABINET DEVOS AV KLEBER 75016 PARIS					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA :			Date : Lieu :		
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐			Qualité et nom du signataire : GUTHMAN PDG		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2025

Désignation de l'entreprise 6EME SENS 2024

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2024

K — DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS 2024

Adresse : 24 RUE VAVIN

70006

PARIS

du : 01/01/2024

au : 31/12/2024

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire GUTHMAN PDG		À _____ le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		6EME SENS 2024		
N° d'identification (SIRET)		49758492000035		Exercice social
				31/12/2024
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.